

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 2

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Habitat-Logement - PACT Bâtitseurs de solidarité pour l'habitat - Demande de subvention pour l'année 2015

Association de type loi 1901, le PACT a été créé en 1950 avec pour objet de participer à l'amélioration de l'habitat ancien.

L'association compte 14,1 ETP(15 salariés) au 31/05/2015 et s'appuie sur un budget prévisionnel 2015 de 747 280 €.

Outre les produits liés à son activité rémunérée de prestations de services (animation d'opérations programmées, réalisation de diagnostics techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance à la mise en location,...), ses missions reposent sur l'information, la sensibilisation et le conseil du grand public.

Dans ce cadre et au titre notamment de la mise en œuvre locale du Plan national de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) opérationnel depuis l'automne 2013, il est précisé que cet acteur associatif constitue le Point de Rénovation Info Service (PRIS) du territoire du Grand Dijon prioritairement pour les ménages relevant des plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

D'une manière plus générale, l'association est amenée à répondre aux questions relatives notamment à :

- l'appropriation des évolutions réglementaires ;
- l'adaptation du logement des personnes âgées ou handicapées dans un contexte où le maintien à domicile constitue un enjeu structurant ;
- l'information des copropriétaires, par l'intermédiaire de leur syndic ou comité syndical.

Ainsi, compte tenu de ses missions d'intérêt général à caractère social, le PACT est bénéficiaire de subventions de fonctionnement émanant des collectivités locales que sont le Conseil Général (56 000 € pour 2015) et le Grand Dijon.

Pour l'exercice 2015, le PACT sollicite de la Communauté Urbaine une subvention de 15 800 €, correspondant au niveau de la subvention communautaire mobilisée depuis 2009.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** au Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH)-PACT 21 - 4, rue de la Redoute BP 37610 - 21076 DIJON CEDEX -, au titre de ses missions d'intérêt général, une subvention de 15 800 € pour l'exercice 2015, dont le mandatement interviendra en un seul versement au début du second semestre ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.